



Mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec Portzamparc SA

La Défense, le 2 août 2021,

Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques (ISIN FR0014003AQ4) (la « **Société** ») annonce avoir confié à Portzamparc SA (l' « **Animateur** »), en date du 30 juillet 2021, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires admises aux négociations sur Euronext Paris, conformément à la décision AMF 2021-01 du 22 juin 2021 portant renouvellement de l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Euronext sera la plateforme de négociation sur laquelle seront effectuées les transactions relatives au contrat de liquidité

Les moyens affectés à sa mise en œuvre sont de 2.000 titres auto-détenus par la Société et 100.000 euros en espèces.

Il est précisé que les situations ou les conditions pouvant conduire à sa suspension ou à sa cessation sont les suivantes :

- les conditions visées à l'article 5 de la Décision AMF visée ci-dessus.
- les opérations d'animation sur lesquelles l'Animateur s'est engagé, pourront être suspendues à l'initiative de l'Emetteur dans certaines situations et en particulier par :
 - la suspension du cours par le Marché,
 - une situation exceptionnelle de Marché,
 - si la Société ne dispose plus d'autorisation de rachat de ses propres actions ou si le cours du titre ne se situe plus dans les fourchettes d'intervention.

Le contrat est résiliable à tout moment par la Société ou avec un préavis de 1 mois par l'Animateur.

* * *

*

Le Groupe EPC est l'un des pionniers en France en matière de fabrication d'explosifs. Avec une quarantaine de filiales implantées dans une vingtaine de pays dans le monde, la société est aujourd'hui une référence dans le domaine des Explosifs, de la Démolition et du Forage – Minage